Formation Autorisation d'intervention à proximité de réseaux (concepteur)

AIPRC

Formation AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux niveau "Concepteur". Formation pour les salariés du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire aura appris la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

Public Visé

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre devant intervenur en préparatiion ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins un responsable et l'ensemble des techniciens intervenant sur le terrain doivent être titulaires d'une AIPR « concepteur ».

Pré Requis

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Objectifs pédagogiques

Appliquer les règles liées à la réforme anti-endommagement.
Respecter les procédures administratives liées aux travaux de réseaux.
Identifier les différentes typologies de réseaux et adapter les techniques de travaux selon les risques et les prescriptions en vigueur.
Appliquer les mesures de prévention et d'arrêt de travaux

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues.

Parcours pédagogique

- Réglementation et norme
- Les procédures DT-DICt / Document réglementaires
- Fonctionnement du guichet unique
- Etude de l'organisation du chantier
- Les procédures de prévention en amont du chantier
- Cartographie et marquade-piquetage
- Analyse des risques
- Situation exceptionnelle
- Reconnaissance des matériels en lien avec les travaux
- La règle des 4A (arrêter les engins de chantier, aleter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours)

Qualification Intervenant(e)(s)

Chaque intervenant a suivi une formation adaptée et a une expérience professionnelle appropriée.

SECURIT UP - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 11954 69

Version : AIPRC-20241001

Méthodes et modalités d'évaluation

Les questions QCM susceptibles d'être posées à l'examen font partie d'un ensemble de 255 questions élaborées par un comité de pilotage national réunissant toutes les parties prenantes.
L'examen pour le profil "concepteur" comprend 40 questions.
Score minimal pour réussir l'examen : 48 points (le score maximal possible étant 80 points)
Réponse bonne : +2 points
Réponse "Je ne sais pas" : 0 point
Réponse fausse à une question ordinaire : -1 point
Réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur contact@securitup.fr ou au 04 78 90 10 71

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 3 à 8 Personnes

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : Nous consulter
Intra (Par Jour) : Nous consulter

Contactez-nous !

Bastien ROGER
Directeur de la formation
Tél. : 04.78.90.10.71
Mail : contact@securitup.fr